

# **Ville de HOUILLES**

**Conseil municipal du 11 janvier 2018**



## **RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018**

# BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget primitif 2018 s'établit à 53 200 184 € se répartissant comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 39 888 816 €
- pour la section d'investissement : 13 311 368 €

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. LES RECETTES

	BP 2017	BP 2018	Variation	Dont impact transferts
Produits des services	4 282 930 €	4 861 294 €	578 364 €	322 000 €
Impôts et taxes	24 706 251 €	25 911 430 €	1 205 179 €	983 179 €
Subventions et participations	8 548 629 €	8 257 132 €	-291 497 €	
Autres produits	632 008 €	699 100 €	67 092 €	
Atténuations de charges	142 000 €	158 000 €	16 000 €	
<b>Sous-total recettes de gestion courante</b>	<b>38 311 818 €</b>	<b>39 886 956 €</b>	<b>1 575 138 €</b>	<b>1 305 179 €</b>
Produits exceptionnels	922 024 €		-922 024 €	
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>39 233 842 €</b>	<b>39 886 956 €</b>	<b>653 114 €</b>	<b>1 305 179 €</b>
Recettes d'ordre	450 €	1 860 €	1 410 €	
<b>Total recettes</b>	<b>39 234 292 €</b>	<b>39 888 816 €</b>	<b>654 974 €</b>	<b>1 305 179 €</b>

La construction budgétaire 2018 en termes de recettes de fonctionnement s'articule principalement autour des trois axes majeurs suivants :

- Le maintien de la DGF au niveau N-1
- Le produit fiscal à taux constants
- Les transferts de compétence de la CA vers la Ville

Pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 2014, le montant de la DGF ne diminuera pas et devrait donc se maintenir au niveau de l'attribution définitive 2017. Ainsi, la DGF anticipée au titre de 2018 s'établit à 4 465 K€. Néanmoins, et comme cela a été souligné lors du débat d'orientations budgétaires, la baisse cumulée de notre DGF depuis 2014 est de plus de 2 millions d'euros, soit 2 points de fiscalité sur la TH et sur la TF.

L'hypothèse de produit fiscal retenu dans le cadre de ce budget, dans l'attente de la notification officielle des bases prévisionnelles, est établie sur les données suivantes :

- Un maintien des taux d'imposition
- Une absence de revalorisation forfaitaire des bases
- Une évolution physique des bases estimée à 1% pour la TH et la TF
- Un retour à imposition de bases exonérées ou abattues en N-1

Sur ces bases, le produit fiscal estimé est en progression de 175 K€ en 2018 par rapport au BP 2017, pour s'établir à 18 075 K€.

A cela s'ajoutent les conséquences du retour en gestion municipale de la médiathèque et de la piscine. Conformément aux indications du rapport d'orientations budgétaires, notre attribution de compensation (AC), d'un montant de 3 584 K€ en 2017, est estimée à 4 567 K€ pour 2018 au regard des modifications suivantes :

- Un abondement de l'AC à hauteur de 687 K€ au titre de la médiathèque
- Un abondement de l'AC à hauteur de 296 K€ au titre de la piscine

Enfin, les principaux autres postes de recettes concourant à l'équilibre budgétaire 2018 concernent :

- Les droits de mutation estimés à 1 700 K€, en progression de 100 K€
- Le cofinancement de la CAF tous secteurs confondus à hauteur de 2 349 K€
- Les produits des services à hauteur de 4 861 K€, notamment constitués par :
  - ✓ Le produit de la restauration scolaire pour 1 640 K€
  - ✓ Les produits de la piscine municipale pour 322 K€
  - ✓ Les participations familiales petite enfance pour 850 K€
  - ✓ Les participations culture pour 345 K€
  - ✓ Les participations familiales au titre des études surveillées pour 240 K€

Le projet de budget primitif 2018 se base sur une progression de nos recettes de fonctionnement à hauteur de 654 K€, évolution qu'il convient de relativiser au regard de l'inscription en 2017 de 922 K€ au titre de l'indemnisation dans le cadre du contentieux de l'église Saint-Nicolas et de la reprise en gestion communale de la piscine et de la médiathèque. Les taux de variation entre 2017 et 2018 s'établissent ainsi :

	<b>Taux de variation 2017/2018</b>	<b>Taux de variation 2017/2018 hors transferts</b>
Produits des services	13,50%	5,99%
Impôts et taxes	4,88%	0,90%
Subventions et participations	-3,41%	-3,41%
Autres produits	10,62%	10,62%
Atténuations de charges	11,27%	11,27%
<b>Sous-total recettes de gestion courante</b>	<b>4,11%</b>	<b>0,70%</b>
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>1,66%</b>	<b>-1,66%</b>
<b>Total recettes</b>	<b>1,66%</b>	<b>-1,66%</b>

## 2. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2017	BP 2018	Variation	Dont impact transferts
Charges de gestion courante	8 593 823 €	9 553 310 €	959 487 €	708 564 €
Charges de personnel	22 219 710 €	23 665 840 €	1 446 130 €	1 168 260 €
Atténuations de produits	560 000 €	660 000 €	100 000 €	
Autres charges courantes	3 009 736 €	2 811 298 €	-198 438 €	-207 000 €
<b>Sous-total dépenses de gestion courante</b>	<b>34 383 269 €</b>	<b>36 690 448 €</b>	<b>2 307 179 €</b>	<b>1 669 824 €</b>
Charges financières	249 900 €	226 000 €	-19 900 €	
Charges exceptionnelles	29 000 €	28 500 €	-500 €	
Dépenses imprévues	100 000 €	100 000 €		
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>34 762 169 €</b>	<b>37 044 948 €</b>	<b>1 359 891 €</b>	<b>1 669 824 €</b>
Dépenses d'ordre	4 472 123 €	2 843 868 €	-1 628 255 €	
<b>Total dépenses</b>	<b>39 234 292 €</b>	<b>39 888 816 €</b>	<b>654 974 €</b>	<b>1 669 824 €</b>

Le projet de budget 2018 s'inscrit dans la continuité des budgets précédents en matière d'efforts sollicités auprès de l'ensemble des directions municipales et est impacté par le transfert de la gestion de la médiathèque et de la piscine.

Néanmoins, les charges de gestion courante sont tributaires de l'évolution à la hausse du coût des matières premières et des revalorisations tarifaires contractuelles. Evaluées à 9 553 K€, ces charges sont principalement constituées par :

- Les frais de fluides pour 1 570 K€ dont 285 K€ poula piscine
- Les frais d'alimentation pour 939 K€ dont 884 K€ par la cuisine centrale
- Les frais d'entretien et de maintenance du patrimoine mobilier et immobilier à hauteur de 1 702 K€
- Les contrats de prestation de services à hauteur de 1 070 K€ dont :
  - ✓ 577 K€ pour le nettoyage de la voirie
  - ✓ 215 K€ pour le nettoyage du marché
  - ✓ 100 K€ pour l'exploitation de la crèche Place de l'Eglise
  - ✓ 68 K€ d'externalisation des repas consécutivement aux travaux programmées à la cuisine centrale
- La participation pour l'accueil du Tour de France pour 84 K€

Les charges de personnel restent bien évidemment le poste budgétaire le plus important. Estimées à 22 667 K€, elles s'établissent en progression de 6,5% par rapport au budget primitif 2017 mais comprennent les charges du transfert médiathèque et piscine. A périmètre constant, la progression est limitée à 1,2%, et reflète les efforts déployés pour la maîtrise de la masse salariale. Les 279 K€ d'augmentation à périmètre constant s'expliquent par les principaux facteurs suivants :

- L'application du dispositif Parcours professionnel, carrières et rémunérations valorisée à 110 K€
- L'effet glissement vieillesse technicité (GVT) valorisé à 113 K€
- Les indemnités chômage pour 53 K€

Les autres charges de gestion courante sont estimées à 2 811 K€, en baisse de 198 K€. Retraitées des 207 K€ de fonds de concours pour la piscine non reconduits puisque repris en gestion municipale, elles s'établissent en quasi équilibre.

Les principaux postes budgétaires concernés sont :

- Le contingent incendie pour 1 024 K€
- Le fonds de concours pour le fonctionnement de la piscine pour 207 K€
- Les subventions aux associations pour 597 K€
- La participation aux dépenses de fonctionnement de l'Institut Sainte-Thérèse budgétée à hauteur de 159 K€
- La participation du budget principal au budget assainissement pour 140 K€

Après une hausse conjoncturelle en 2017 conséquence de l'emprunt de 4 800 K€ contracté en 2016, les frais financiers retrouvent leur niveau de 2016. Ils s'établissent à 226 K€, en baisse de 20 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Le projet de budget primitif 2018 s'établit donc sur une progression de nos recettes de fonctionnement à hauteur de 654 K€, évolution qu'il convient de relativiser au regard de la reprise en gestion communale de la piscine et de la médiathèque. Les taux de variation entre 2017 et 2018 s'établissent ainsi :

	<b>Taux de variation 2017/2018</b>	<b>Taux de variation 2017/2018 hors transferts</b>
Charges de gestion courante	11,16%	2,92%
Charges de personnel	6,51%	1,25%
Atténuations de produits	17,86%	17,86%
Autres charges courantes	-6,59%	0,28%
<b>Sous-total dépenses de gestion courante</b>	<b>6,71%</b>	<b>1,85%</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>6,57%</b>	<b>1,76%</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>1,66%</b>	<b>-1,66%</b>

### 3. LES NIVEAUX D'EPARGNE

Pour apprécier nos niveaux d'épargne, il convient, à l'instar des recettes et dépenses de fonctionnement, de sérier l'impact de l'indemnité exceptionnelle et du retour en gestion communale de la piscine et la médiathèque. Ainsi, pèsent sur nos équilibres budgétaires pour une comparaison à périmètre constant 365 K€ au titre des transferts et 922 K€ au titre de l'indemnité exceptionnelle.

	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Variation</b>	<b>Dont impact transferts</b>	<b>Dont impact indemnité</b>
Epargne de gestion	3 928 549 €	3 196 508 €	-732 041€	-364 645 €	
Epargne brute	4 471 673 €	2 842 008 €	-1 629 665 €	-364 645 €	-922 024 €
<i>Amortissement dette</i>	<i>1 305 000 €</i>	<i>1 186 660 €</i>	<i>-118 340 €</i>		
Epargne nette	3 166 673 €	1 665 348 €	-1 511 325 €	-364 645 €	-922 024 €

Les taux de variation entre 2017 et 2018 s'établissent ainsi :

	<b>Variation 2017/2018</b>	<b>Taux de variation 2017/2018</b>	<b>Taux de variation 2017/2018 à périmètre constant</b>
Epargne de gestion	-732 041€	-18,63%	-9,35%
Epargne brute	-1 629 665 €	-36,44%	-7,67%
<i>Amortissement dette</i>	<i>-118 340 €</i>	<i>-9,07%</i>	<i>-9,07%</i>
Epargne nette	-1 511 325 €	-47,73%	-7,09%

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Si en 2017 les recettes d'investissement hors emprunt prévisionnel étaient valorisées à hauteur de 8 439 K€, cela était principalement le fruit des produits de cessions d'immobilisations inscrits pour 5 680 K€, notamment celle des terrains Bapaume pour 4 980 K€.

Aussi, nonobstant le produit des cessions, nos recettes d'investissement 2018 sont estimées à 2 184 K€ contre 2 759 K€ en 2017 et sont, sans grande surprise, composées des principaux postes suivants :

- Le FCTVA à hauteur de 1 400 K€
- La produit de la taxe locale d'équipement (TLE) pour 680 K€
- Le produit des amendes de police à hauteur de 100 K€

## **2. LA CAPACITE D'INVESTISSEMENT**

Malgré une dégradation de nos niveaux d'épargne, notamment sous l'effet des facteurs mis en exergue précédemment et grâce aux efforts déployés pour rationaliser les moyens mis à disposition des services pour assurer leurs missions de service public, le projet de budget 2018 fait ressortir une capacité d'investissement hors recours à l'emprunt d'un montant de 3 840 K€.

Néanmoins, les arbitrages budgétaires doivent également être appréciés au regard de notre capacité de désendettement qui est l'élément incontournable dans l'évaluation de la situation financière de la collectivité. Ainsi, hors flux nouveau, le solde nette de la dette est en diminution de 1 187 K€ en 2018, fixant ainsi notre ratio de désendettement prévisionnel à 4,5 ans, à distance respectable du seuil de vigilance qui est de 10 ans.

## **3. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

En cohérence avec nos projections pluriannuelles et au regard des principaux facteurs de construction de notre budget 2018 développés ci-avant, les crédits alloués à nos dépenses d'équipement pour cette exercice sont inscrits à hauteur de 12 M€.

Les principales opérations envisagées sont les suivantes :

- 2,5 M€ pour la réhabilitation du gymnase Jean Bouin
- 1,0 M€ pour la rénovation du groupe scolaire Buisson-Bréjat-Kergomard (crédits de paiements 2018 sur un total de 3M€)
- 0,9 M€ pour la réhabilitation du réfectoire et de l'office Schœlcher
- 0,7 M€ de travaux dans les bâtiments scolaires
- 0,7 M€ pour la construction du centre technique municipal
- 0,6 M€ d'acquisitions foncières
- 0,5 M€ pour l'accessibilité PMR voirie et bâtiments
- 0,5 M€ pour la réhabilitation de la cuisine centrale
- 0,25 M€ pour la réhabilitation de la toiture de la médiathèque
- 0,25 M€ pour la réhabilitation des vestiaires stade Barran
- 0,25 M€ pour l'aménagement du square aux moineaux
- 0,20 M€ de travaux et équipements dans le cadre de la sécurisation Vigipirate

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, le recours prévisionnel à l'emprunt pour équilibrer le budget primitif 2018 s'établit à 8,2 M€.

# BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le projet de budget primitif 2018 s'établit à 947 018 € se répartissant comme suit :

- pour la section d'exploitation : 559 759 €
- pour la section d'investissement : 387 259 €

## 1. La section d'exploitation

### a. Les dépenses

Les dépenses d'exploitation s'établissent à 560 K€, contre 556 K€ en 2017, et se répartissent comme suit :

- Dépenses réelles d'exploitation : 219 K€
- Dépenses d'ordre d'exploitation : 341 K€

Les dépenses d'ordre correspondent à la dotation aux amortissements. Les dépenses réelles sont, quant à elles, principalement constituées par :

- L'entretien des réseaux pour 124 K€ ;
- Le contrôle de mise en conformité des branchements d'égouts pour 50 K€ ;
- L'entretien des bâtiments pour 5 K€ ;
- Les frais de recouvrement de la redevance pour 25 K€ ;
- L'enveloppe dépenses imprévues pour 15 K€.

### b. Les recettes

Les recettes d'exploitation 2018, également quasi conformes à celles de 2017 sont constituées par :

- La quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 13 K€ (mouvement d'ordre en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement) ;
- La participation du budget ville au financement du réseau pluvial pour 142 K€ ;
- Le produit de la redevance d'assainissement assurant l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement pour 405 K€.

Ainsi, au regard de la stabilité de nos besoins en termes d'exploitation, il est proposé de maintenir pour 2018 le taux de la redevance assainissement adopté en 2017, soit 0,0964 € par m<sup>3</sup>.



## **2. La section d'investissement**

### **a. Les dépenses**

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées par :

- Le remboursement du capital des emprunts pour 3 K€;
- La quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 13 K€ ;
- Le remplacement de matériel industriel pour 15 K€ ;
- Des travaux de réhabilitation du réseau pour 100 K€;
- Une enveloppe de 230 K€ pour les travaux à venir suite au schéma directeur en cours ;
- Une enveloppe de dépenses imprévues pour 26 K€.

### **b. Les recettes**

Les recettes d'investissement sont principalement constituées par :

- La dotation aux amortissements pour 341 K€ ;
- Le FCTVA pour 46 K€.